

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2018**

Affiché le 30/05/2018

Etaient présents :

M. ALLARD Thierry, Mme AUBRY Marie-France, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, Mme GIRARD Chantal, M. NAZY Rudy, M. André NAFRAICHEUR, M. PELLOUX Patrick, M. PHILIBERT Pierre, Mme REBOUL Sonia, Mme ROMAN Christel, M. SENERS Alexandre, Mme TERME Karine.

Etaient absents :

- M. ALBERTI Fabrice, qui a donné procuration à M. NAFRAICHEUR André
- Mme GANDIOL Denise, qui a donné procuration à M. FOURNIER Fabrice
- M. PECOUL Cédric, qui a donné procuration à Mme BERTHELOT Béatrice
- Mme ROMAN Christel, qui a donné procuration à Mme DEYLAUD-VIGNAL
- Mme VIGNAL Chantal

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. SENERS Alexandre a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3/05/2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 03/05/2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- signature d'un avenant n° 4 au marché 2015-06 avec la SAS ALCYON pour un montant de 2 012 € HT soit 2414.20 € TTC ce qui porte le coût du marché à 328 316 € HT soit 393 979.20 € TTC (n° 2018-043)

1. PROJET DE MEDIATHEQUE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, **PAR QUATORZE VOIX POUR ET QUATRE ABSENTIONS (Mmes GANDIOL et REBOUL et MM. ALLARD et FOURNIER) :**

- Approuve le plan de financement de l'aménagement d'une médiathèque pour un montant total de 201 264 € répartis comme suit :
 - Travaux de mise en accessibilité : 76 478 €
 - Travaux d'aménagement : 68 746 €
 - Achat de mobilier : 52 083 €
 - Achat d'équipements informatiques : 3 957 €
- Autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental, et de l'Etat (D.R.A.C.) dans le cadre de la DGD Bibliothèque, les demandes de subvention pour cette opération au taux le plus élevé possible

2. DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET EAU 2018

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires du budget eau 2018 pour tenir compte d'ajustements budgétaires, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE :**

- approuve la décision modificative n°2 du budget eau 2018 portant modification des crédits en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement et d'investissement du budget « eau » comme suit :
 - 6811-042 - 1 884 €
 - 70611 - 1 884 €
 - 28158-040 - 1884 €
 - 2158-917 + 1884 €
- Prend note que la section de fonctionnement dudit budget se trouve ramenée à 68 294 € et la section d'investissement demeure inchangée,

3. DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BAS GARDON

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Protection des Rives du Bas Gardon, à compter du 1er janvier 2018, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, prend acte du fait que l'actif de ce syndicat sera réparti selon la clé de répartition suivante :

- ARAMON : 12,50 %
- CASTILLON : 9,33%
- COLLIAS : 5,46%
- THEZIERS : 4,19%
- COMPS : 3,52%
- FOURNES : 6,85%
- MEYNES : 5,15%
- VERS PONT DU GARD : 10,16 %
- MONTFRIN : 11,48%
- REMOULINS : 20,41%
- SERNHAC : 10,95%

4. CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise Monsieur le Maire à accueillir au sein des services administratifs Melle ROCHETTE Louise élève en filière médico-sociale au Greta d'Avignon pour une période du 12 mars 2018 au 21 mars 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.00 heures.

Le Maire,
Rudy NAZY



LES DELIBERATIONS INTEGRALES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE